



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Rhône-Alpes

Lyon, le 21 février 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conférence de presse accidents du travail graves et mortels dans le BTP : tous concernés !

Ce jeudi 20 février, le CFA des Compagnons du Tour de France de Lyon a ouvert ses portes à l'État, les Caisses d'Assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) Auvergne et Rhône-Alpes, l'OPPBTP ainsi que deux entreprises du BTP pour une conférence de presse sur la prévention des accidents du travail graves et mortels dans le BTP.

Tous étaient venus témoigner de leur engagement en matière de prévention et de sécurité au travail au regard des enjeux humains, pour la société et pour l'activité des entreprises. En effet, en 2023 en Auvergne-Rhône-Alpes, on comptait dans le BTP près de 10 500 accidents du travail, dont 793 ont entraîné une incapacité permanente pour la victime, et 20 accidents mortels (source Carsat).

Au nom de la **DREETS, Régis Grimal** a rappelé et illustré la volonté forte du ministère du travail de lutter contre les accidents du travail autour des actions de prévention, de communication, de sensibilisation, mais aussi de contrôle. Et d'ajouter que *la question des accidents du travail est une question qui nous concerne tous, salariés comme chefs d'entreprise. En Auvergne Rhône Alpes, plus de 400 interventions ont été réalisées en 2024 dans le cadre d'une campagne nationale visant les secteurs, dont le BTP, les plus accidentogènes* ».

L'inspection du travail a également déployé en 2024 une campagne de contrôle pour suivre les mesures mises en œuvre suite à des accidents du travail dans des secteurs particulièrement accidentogènes (le BTP, les travaux forestiers, le transport routier de marchandises et le médico-social).

Les entreprises **Le Ny (Dardilly)** et **MSM42 (Saint-Etienne)** ont témoigné des actions de prévention pour préserver la santé et la sécurité de leurs salariés qu'elles mettent en place et de la nécessité de mobiliser tous les leviers disponibles. Pour **Olivier Curabet (Le Ny)** « *la sécurité de nos compagnons est primordiale, nous organisons chaque année des réunions de sensibilisation pour nos salariés, avec l'OPPBTP et la médecine du travail, ainsi que différents ateliers pratiques de mise en situation professionnelle. En cas d'accident, nous travaillons sur ce que nous appelons un arbre des causes pour éviter bien sûr que l'accident ne se reproduise* ».

Pour **Sarah Ribeiro (MSM)**, « *être accompagnée dans ma démarche de prévention par la Capeb et la médecine du travail m'a aidée et l'OPPBTP m'a épaulée sur les sujets de diagnostic, de prévention. Ce sont de précieux soutiens lorsque l'on souhaite s'engager dans la lutte contre les accidents du travail, qui reste une préoccupation quotidienne et une question de sérieux vis-à-vis de nos clients* ».

Christophe Bonnaud (Carsat Auvergne) a rappelé qu'en matière de prévention des risques professionnels « *l'intervention des préventeurs de la Carsat au sein des entreprises constitue le cœur de notre activité et s'agissant de la prévention en matière d'accidents du travail, la Carsat adapte son accompagnement et ses offres de services au cas par cas, selon la situation de chaque entreprise. Nous leur proposons des diagnostics, formations, évaluations, mesures d'impact, mais également de nombreux outils* ». **Olivier Godefert (Carsat Rhône-Alpes)** a souligné que la Carsat « *propose des incitations financières aux entreprises qui investissent dans la prévention. Des subventions peuvent être allouées pour financer la réalisation d'un diagnostic, une action de sensibilisation ou de formation pour les salariés, l'achat de matériels / équipements de protection ou encore l'aménagement de poste de travail pour prévenir la désinsertion professionnelle. Avec 35 millions d'euros annuels disponibles en Auvergne-Rhône-Alpes, le budget pour prévenir l'usure professionnelle a été multiplié*

par 3. Sur la période conventionnelle 2023-28, 3757 établissements d'Auvergne-Rhône-Alpes, ciblés en raison de leur forte sinistralité, seront accompagnés par les Carsat dans le cadre de programmes de prévention spécifiques. Entre autres, 806 établissements d'Auvergne-Rhône-Alpes seront accompagnés par les Carsat dans le cadre du programme Prév'AT axé sur les accidents du travail graves et mortels ».

Enfin, **Catherine Devidal** a quant à elle souligné que l'OPPBT « déploie depuis plusieurs années différents plans stratégiques en matière de prévention, ainsi que de nombreux outils pour accompagner les entreprises. Et de rappeler « qu'un des enjeux forts de l'OPPBT demeure la mobilisation des entreprises sur les sujets de prévention car la prévention constitue un levier de performance important pour toute entreprise ».

Qu'il s'agisse de l'État, des entreprises, des salariés, des partenaires sociaux...cette conférence de presse a démontré que la prévention des risques d'accidents graves et mortels demeure bien l'affaire de tous.

Contacts presse :

DREETS ara : ara.communication@dreets.gouv.fr

Carsat : contact.presse@carsat-ra.fr